

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre à dix-huit heure,
le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la
Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis
Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennoises,
assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 35

VOTANTS : 40

Étaient présents :

M. Dos Santos, M. Gay (Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, Mme Konopka, (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Crozat, M. Damon, Mme Gault, Mme Lemaitre, M. Mohr, Mme Pingot, M. Pouget, M. Rougeron, Mme Vadée, M. Violette (Gien), Mme Corcelle (Langesse), Mme Lafaye (Le Moulinet-Sur-Solin), M. Morel (Les Choux), M. Davy, Mme Bout (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, Mme Robbio (Poilly-Lez-Gien), M. Chauvette, Mme Vary (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Lewandowski (Saint-Martin-Sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents ayant donné pouvoir :

M. Nicolas	à M. Boucher
M. Amalal	à M. Rougeron
Mme Devernois	à M. Pouget
Mme Nicolas	à Mme Pingot
M. Prieur	à M. Chaborel

Était absent excusé :

M. Deschamps

Madame Mélanie Konopka a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026/127

Objet : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – Demande d'exonération pour l'année 2027

Vu l'instruction comptable M57,

Vu l'article 1521 du Code Général des Impôts.

Le Conseil Communautaire détermine annuellement les cas où les locaux à usage industriel et commercial peuvent être exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La liste des établissements concernés par l'exonération doit être affichée par la Communauté des Communes Giennoises.

Les établissements susceptibles de bénéficier d'une exonération sont ceux ayant souscrit des contrats de collecte et de traitement de la totalité des déchets. Les établissements concernés figurent dans le tableau annexé.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'est pas applicable aux locaux situés dans la partie de la commune où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères.

Sur avis favorable de la Commission des Finances du 8 septembre 2026,

Sur avis favorable du Bureau du 9 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DETERMINE** les zones où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères à savoir la ZAC Val de Sologne y compris le parking à Gien.
- **DECIDE** d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour l'année 2027, les établissements occupant des locaux à usage industriel et commercial listés en annexe et qui ont souscrit des contrats de collecte et de traitement pour tous les types de déchets,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 25 septembre 2026

Le Président
Francis Cammal

La secrétaire de séance
Mélanie Konopka



Certifiée exécutoire,

Les formalités de publicité

ayant été effectuées le 24 septembre 2026

ANNEXE – LISTE DES ETABLISSEMENTS EXONERES DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 045-244500211-20260923-D_2026_127-DE

ADRESSE	CP	COMMUNE	ENTREPRISE
14 Quai de Chatillon / 9001 Rue de Cuiry	45500	GIEN	SCI du Chemin de Cuiry (Asseline)
3 Rue de la Fabrique	45500	GIEN	SAS AUCHAN HYPERMARCHE (Auchan et sa galerie marchande)
Rue de la Bosserie – Le Petit Buisson 9001 Rue de la Bosserie	45500	GIEN	SAS IMMO BRICO GIEN IBG (Bricomarché Dotoma SA)
9000F Le Grand Buisson Sud	45500	GIEN	SAS BUFFAL'GIEN (M. SOARES Gregory)
ZAC Val de Sologne – Rue de la Bosserie	45500	GIEN	SAS MEUBLES MORIN (But Gien – SAS BABOU-BADET)
9000 et 9001 Chemin des Allix	45500	GIEN	SAS CARREFOUR PROPRETY FRANCE (Carrefour Market - Ampadis)
7 Rue Gustave Eiffel	45500	GIEN	SAS FELIX (SAS Rexel France)
Le haut des creuses – 5350 Rue des Côteaux du Giennois	45500	GIEN	SA BPIFRANCE (Clinique du Pont de Gien)
2 Avenue Jean Villejean	45500	GIEN	SAS IMMOCCARE (Clinique Jeanne d'Arc – CHR d'Orléans)
7 Rue de la Bosserie 9015 Rue de la Bosserie	45500	GIEN	SCI Le Buisson (Gien Matériaux)
9011 Le Petit Buisson Est	45500	GIEN	MIGNARD Alain (<i>propriétaire qui loue à Gien Matériaux</i>)
ZAC Val de Sologne – Rue de la Bosserie	45500	GIEN	SCI MAG GIEN (Gifi Gien)
17 Rue de la Bosserie	45500	GIEN	SAS GIEN DISTRIBUTION (E.Leclerc)
197 Rue des Fourches	45500	GIEN	SCI LIGERIS (Heyer Martin)
9002 La Bosserie Sud - Le Petit Buisson Ouest	45500	GIEN	SCI PERSPECTIVE GIEN (NOZ GIEN)
Chemin des Allix	45500	GIEN	SCI LES TROIS ALLIX (Pharmacie du Plateau)
39 et 41 Avenue de Montoires	45500	GIEN	SA ETABLISSEMENT RAGOT
9003 La Bosserie Sud	45500	GIEN	SCI LOIRE ET SOLOGNE – ETS BASTY (Reverdy SA)
Rue de la Bosserie	45500	GIEN	SCI GIEN INVEST (CENTRAKOR GIEN)
61 Avenue de Bourges	45500	POILLY-LEZ-GIEN	SCI CATHERINE (SAGVRA Citroën Gien)
Rue du 11 Novembre	45500	POILLY-LEZ-GIEN	SCI SIANE (SA JEMA Intermarché Poilly)
3 Chemin de la Sablonnière	45720	COULLONS	SCI DE LA SABLONNIERE (Intermarché Coullons)
Rue du Pont Saint Martin – 9001F et 9001G Les Cartelets	45720	COULLONS	SAS SUPLISSON
Les Bézards – RD 2007	45290	BOISMORAND	SA AUBERGE DES TEMPLIERS
Carrefour de la RD940 et RD2007 (RN7) – 48 Route RD 2007	45290	BOISMORAND	SCI LEGENTIL'HOMME (La Bifur)